



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JUIN 2017

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2017**
- 2 - **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES AU MAIRE**
- 3 - **INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Suite à la démission de Monsieur Luc-Jean-Jacques Lopez, Maire-Adjoint, par courrier en date du 31 mai 201, attendu que Mme Nathalie Millet, suivante sur la liste « Une Nouvelle Ambition » n'a pas souhaité siéger au sein de l'assemblée, Le conseil municipal décide d'installer de M. Lionel Boyer.

M. Lionel Boyer siégera dans les commissions suivantes :

- Commission des Affaires Sociales et de la Sécurité
- suppléant commissaire aux Comptes
- suppléant de la commission paritaire C.A.F./Ville de Châteauroux
- suppléant au Comité Syndical du SDEI
- M. Lionel Boyer devient représentant pour l'école élémentaire Descartes
- M. Lionel Boyer devient représentant pour les écoles élémentaire et maternelle Jean Racine.

- 4 - **ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT EN REMPLACEMENT DE M. LUC-JEAN-JACQUES LOPEZ**

A la suite des élections de mars 2014, le Conseil Municipal, lors de son installation, a décidé la création de 12 postes d'adjoints au maire.

Monsieur Luc-Jean-Jacques LOPEZ ayant, pour des raisons personnelles, donné sa démission du Conseil Municipal par lettre en date du 31 mai 2017.

En vertu de l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a élu Monsieur Jean-François MEMIN, comme nouvel adjoint.

- 5 - **MODIFICATION DU TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DANS LES COMMISSIONS INTERNES ET LES ORGANISMES EXTÉRIEURS**

Suite à différents changements intervenus au sein de l'assemblée, le Conseil municipal décide de modifier ses représentations extérieures :

M. Roland Vrillon devient :

- membre de la commission de concertation de la circulation et de la sécurité routière,
- représentant de M. Le Maire à la Commission Communale des taxis et Voitures de Petite Remise.

M. Jean François Mémin devient

- représentant au Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (C.D.D.F.),
- représentant à la Prévention Routière,
- délégué au Conseil en charge des Questions de Défense dans la Commune,
- suppléant à la Commission de Sécurité de la Ville,
- représentant au Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC),
- délégué à la commission du Suivi de site « les Orangeons » (COLAS).

M. Éric Chalmain devient représentant de l'assemblée au Conseil communautaire.

M. Dominique Tourrès devient suppléant de la commission communale d'accessibilité des établissements recevant du public de la Ville de Châteauroux.

Mme Monique Rabier devient Co-présidente au Conseil de grand quartier Saint-Jacques/Le Grand Poirier/La Brauderie/Les Chevaliers et Mme Catherine Ruet devient membre.

Changements divers

Mme Nahima Khorchid est remplacée au Conseil Municipal d'Enfants (commission Culture Sports) par Mme Monique Rabier.

Mme Nahima Khorchid est remplacée par M. Habib Yahyaoui à l'école Martin Luther King/les 4 Vents.

M. Laurent Buthon est remplacé par M. Habib Yahyaoui à l'école Frontenac.

M. Jean-François Mémin est remplacé par M. Habib Yahyaoui à l'IUT.

Mme Brigitte Flament quitte le Conseil de grand quartier Saint-Christophe pour celui de Saint Jean.

Mme Bénédicte Mohamed-Guillon quitte le Conseil de grand quartier Saint-Jean pour celui de Saint Christophe.

6 - COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GÉNÉRALES - CHANGEMENT DE VICE-PRÉSIDENTE

Le Conseil municipal décide de désigner Madame Stéphanie Galoppin, comme vice-présidente de la commission Finances et Affaires générales, en remplacement de Mme Mohamed-Guillon, qui reste membre de cette commission.

Au sein de l'EPIC Châteauroux Events, Mme Mohamed-Guillon devient suppléante en lieu et place de Mme Catherine Ruet qui devient titulaire.

Mme Mohamed Guillon devient suppléante au sein du SYTOM et Mme Catherine Dupont devient titulaire.

Toutes les autres commissions et représentations de Mme Bénédicte Mohamed-Guillon restent inchangées.

7 - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT À L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE L'INDRE

Le Conseil municipal désigne M. Jean-Yves HUGON, en qualité de suppléant, pour représenter la Ville au conseil d'administration de l'Institut Universitaire de technologie (IUT) de l'Indre.

8 - COMPTE DE GESTION 2016 - TOUS BUDGETS DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion des budgets de la Commune de Châteauroux pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget principal de la Commune de Châteauroux pour le même exercice.

9 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ALPHONSE DAUDET

Le Conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Alphonse Daudet de l'exercice 2016, s'élevant à 16 499,19 Euros.

10 - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ALPHONSE DAUDET

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :
Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 8 883,96 Euros (ligne budgétaire 002 résultat de fonctionnement reporté)

11 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ALPHONSE DAUDET

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 de l'exercice 2017 du budget annexe du lotissement communal Alphonse Daudet.

12 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LE NÔTRE

Le Conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Le Nôtre de l'exercice 2016 qui vous est présenté.

13 - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2016 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LE NÔTRE

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé comme suit :

Affectation du solde d'investissement à l'excédent reporté : 97 048,77 Euros (ligne budgétaire 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

14 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LE NÔTRE

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 de l'exercice 2017 du budget annexe du lotissement communal Le Nôtre.

15 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES FONTAINES

Le Conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Les Fontaines de l'exercice 2016 s'élevant à : 98 925,77 €

16 - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2016 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES FONTAINES

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 69 661,91 € (ligne budgétaire 002 résultat de fonctionnement reporté)

17 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES FONTAINES

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 de l'exercice 2017 du budget annexe du lotissement communal Les Fontaines.

18 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL VILLE DE CHÂTEAUX

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2016 du budget principal de la Commune de Châteauroux.

19 - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 6 893 121,07 € (compte 1068)
- Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 3 332 487,64 € (ligne budgétaire 002)

20 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL VILLE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 de l'exercice 2017 du budget principal de la Ville de Châteauroux.

21 - ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS LOCAUX

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les indemnités comme suit :

Fonction de l'Élu	Nom et Prénom	Enveloppe maximale Indemnités	Indemnité individuelle maximum autorisée	Indemnité individuelle allouée
Maire	Gil Avérous	90%	90%	83,5%
1 ^{er} adjoint	Jean-Yves Hugon	33%	33%	30,5%
2 ^{ème} adjoint	Catherine Ruet	33%	33%	30,5%
3 ^{ème} adjoint	Marc Fleuret	33%	33%	30,5%
4 ^{ème} adjoint	Florence Petipez	33%	33%	30,5%
5 ^{ème} adjoint	Roland Vrillon	33%	33%	30,5%
6 ^{ème} adjoint	Dominique Cotillon-Dupoux	33%	33%	30,5%
7 ^{ème} adjoint	Philippe Simonet	33%	33%	30,5%
8 ^{ème} adjoint	Imane Jbara-Sounni	33%	33%	30,5%
9 ^{ème} adjoint	Georges Rambert	33%	33%	30,5%
10 ^{ème} adjoint	Chantal Monjoint	33%	33%	30,5%
11 ^{ème} adjoint	Jean-François Mémin	33%	33%	30,5%
12 ^{ème} adjoint	Brigitte Flament	33%	33%	30,5%
Conseiller municipal délégué	Dominique Tourres		(< 30,5%)	6%

Conseiller municipal délégué	Christophe Bailliet		(< 30,5%)	6%
Conseillère municipale Présidente de Commission	Stéphanie Galoppin		(< 30,5%)	6%
Conseillère municipale Présidente de Commission	Liliane Mauchien		(< 30,5%)	6%
Conseillère municipale Présidente de Commission	Monique Rabier		(< 30,5%)	6%
Conseiller municipal Président de Commission	Denis Mérigot		(< 30,5%)	6%
TOTAL		486 %		485,5%

Il décide de rembourser aux élus de la Ville de Châteauroux les frais de missions et de représentation conformément à l'article L2123-18-1 du Code général des collectivités territoriales,

22 - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2017

Le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs au titre de l'année 2017 approuvé par le Conseil Municipal du 15 décembre 2016.

23 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAUTAIRE À LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

24 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAUTAIRE À LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

25 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAUTAIRE À LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

26 - RÈGLEMENT DES CONGÉS UNIQUE POUR LES PERSONNELS DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX ET DE CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

Le Conseil Municipal approuve le règlement des congés pour une application dès le 1^{er} juillet 2017.

27 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME D'AFFERMAGE RELATIVE À L'EXPLOITATION DU CRÉMATORIUM DE LA VILLE DE CHÂTEAUX - APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE.

Le Conseil municipal approuve :

- Le choix de la société OGF en qualité de délégataire de service public pour l'exploitation du crématorium de Châteaux ;
- Le contrat de délégation de service public et ses annexes, établis pour une durée de 7 ans à partir de sa date d'entrée en vigueur prévue le 1^{er} septembre 2017, à conclure avec la société OGF.

Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à :

- Signer le contrat de délégation de service public et tout document nécessaire à son exécution ;
- Prendre toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à l'exécution du contrat de délégation de service public.

28 - ATTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU MARCHÉ MUNICIPAL "LA BROCANTE DES MARINS"

Le Conseil municipal décide de retenir la proposition du comité des fêtes des Marins, il approuve les termes du contrat à intervenir et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir.

29 - RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUX MÉTROPOLITAIN ET DE LA VILLE DE CHÂTEAUX POUR L'ANNÉE 2016

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité et de développement durable 2016 de la Communauté d'agglomération Châteaux Métropolitain et de la Ville de Châteaux.

30 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE DE CHÂTEAUX

Le Conseil municipal donne son accord pour l'application à compter de l'année scolaire 2017-2018 de ce nouveau règlement intérieur du Conservatoire de Châteaux et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à le signer.

31 - CONVENTION PÉDAGOGIQUE ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUX ET L'ASSOCIATION "MUSIQUE MUNICIPALE DE CHÂTEAUX"

Le Conseil municipal donne son accord pour l'application de cette convention pédagogique à partir de l'année scolaire 2017 - 2018 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à la signer.

32 - REFONTE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Le Conseil municipal approuve ce règlement et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à le signer et à le mettre en application à compter du 1^{er} juillet 2017.

33 - COMITÉ DE JUMELAGE CHÂTEAUX - OLSZTYN : SUBVENTION 2017

Le Conseil municipal décide d'accorder pour l'année 2017 une subvention de 12 000 € au Comité de Jumelage Châteaux-Olsztyn.

34 - COMITÉ DE JUMELAGE CHÂTEAUROUX - GÜTERSLOH : SUBVENTION 2017

Le Conseil municipal décide d'accorder pour l'année 2017 une subvention de 16 000 € au Comité de Jumelage Châteauroux-Gütersloh.

35 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET AMIS DE LA RÉSISTANCE (A.N.A.C.R.)

Le Conseil municipal décide d'accorder pour l'année 2017 une subvention de 270 € à l'association nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance – ANACR Indre.

36 - DÉSAFFECTATION DE LOGEMENTS DE FONCTION À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN ZAY APRÈS AVIS DU PRÉFET

Le Conseil municipal décide de désaffecter le logement de fonction et de le classer dans les biens relevant du domaine privé de la commune.

37 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA FOURNITURE DE REPAS À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'INDRE PAR LA RESTAURATION MUNICIPALE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention, pour la période allant du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2020.

38 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION D'APPROVISIONNEMENT LOCAL POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE

Le Conseil municipal autorise :

- la Ville de Châteauroux, à adhérer à l'Association d'Approvisionnement Local pour la restauration collective comme membre actif, la Ville sera représentée par le responsable du Service restauration municipale.
- la prise en charge par la Ville de la cotisation à hauteur de 10 € symboliques par an (cette cotisation sera réglée sur le budget du Service restauration municipale).

39 - CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE D'ARGENTON-SUR-CREUSE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Le Conseil municipal approuve la convention avec le Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire d'Argenton-sur-Creuse pour l'année scolaire 2016-2017 et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

40 - PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS SCOLAIRES D'ARDENTES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Le Conseil municipal autorise le versement par la Ville d'une cotisation de 49,12 € au Syndicat intercommunal de transports scolaires d'Ardentes, au titre de l'année scolaire 2016-2017.

41 - PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE DU SECTEUR DE LA CHÂTRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Le Conseil municipal autorise le versement par la Ville d'une cotisation de 25,00 € au Syndicat de transport scolaire du secteur de la Châtre, au titre de l'année scolaire 2016-2017.

42 - DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal valide le versement des subventions aux associations DARC (3700€) ACGCS (2 200 €), ADESLI (1300 €) et UFOLEP (800 €)

43 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE COINGS AUX FAMILLES DOMICILIÉES SUR LEUR COMMUNE ET FRÉQUENTANT L'A.L.S.H. DE LA VALLA ET LE PÔLE ADOS LORS DES VACANCES SCOLAIRES.

Le Conseil municipal approuve le renouvellement de la convention entre la Ville de Châteauroux et la commune de Coings à compter du 1^{er} juillet 2017 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer cette convention.

44 - AFFECTATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE EN 2016

Le Conseil municipal prend acte du récapitulatif des opérations financées en 2016 grâce à la Dotation de solidarité urbaine (DSU).

45 - APPLICATION DU DROIT DES SOLS : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION SERVICE COMMUN

Le Conseil municipal approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention cadre relative au service commun Application du Droit des Sols et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention cadre relative au service commun Application du Droit des Sols.

46 - BAIL EMPHYTÉOTIQUE, RELATIF À UN ÉQUIPEMENT SPORTIF ALLÉE BEAUMARCHAIS

Le Conseil municipal approuve le renouvellement par bail emphytéotique de la mise à disposition des parcelles BT n° 390 et 391 par la Berrichonne Omnisports et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous actes relatifs à la mise à disposition.

47 - CESSION DE TERRAINS LOTISSEMENT "ALPHONSE DAUDET" MODIFICATION DU PRIX DE CESSION

Considérant que le quartier du Fonchoir a fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain dont la limite de clôture est fixée au 31 décembre 2019.

Considérant que le lotissement Alphonse Daudet est compris dans la bande de 300 m entourant ce quartier.

Considérant que sous réserve de remplir des conditions de ressources, les acquéreurs peuvent bénéficier d'une TVA à 5,5 %.

Le Conseil municipal décide d'établir comme suit le prix de cession des lots à bâtir TTC avec TVA sur marge :

Taux de TVA	Prix au m2
20 %	45,00 €
5,5 %	40,15 €

48 - AUTORISATION DE CESSION DU LOT N° 9 LOTISSEMENT "LES FONTAINES"

Le Conseil municipal autorise Monsieur Villatte et Madame Malessset à céder le lot n° 9 du lotissement « Les Fontaines » sous réserve de la reprise de l'engagement d'habiter à titre personnel par l'acquéreur pendant la durée restant à courir. Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer toute pièce relative au transfert de propriété.

49 - DÉNOMINATION DU PARKING SITUÉ AVENUE DE LA CHÂTRE À PROXIMITÉ DU STADE GASTON PETIT

Le Conseil municipal décide de dénommer le parking : Marcel Dussault.

50 - DÉNOMINATION DU CARREFOUR GIRATOIRE À L'ANGLE DES AVENUES CHARLES DE GAULLE, FRANÇOIS MITTERRAND ET 6 JUIN 1944

Pour honorer une figure de la résistance, le Conseil municipal décide de dénommer l'ouvrage : Giratoire Lucie Aubrac, 1912-2007.

51 - STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE - CRÉATION D'UNE ZONE "UNIK"

Le Conseil municipal décide :

- d'accepter la création de cette nouvelle zone « Unik » et d'accepter l'intégration de la rue Bourdillon dans cette zone,
- d'autoriser la mise en œuvre de la nouvelle tarification dans la rue Bourdillon à compter du 1^{er} juillet 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à modifier la réglementation du stationnement rue Bourdillon avec effet au 1^{er} juillet 2017.

52 - PARKING VOLTAIRE : CRÉATION DE NOUVELLES TARIFICATIONS EN FAVEUR DU COMITÉ D'ENTREPRISE D'ARMATIS

Le Conseil municipal autorise la mise en place de nouveaux tarifs d'abonnement pour le comité d'entreprise d'Armatiss au parking Voltaire à compter du 1^{er} septembre 2017, tels que décrits ci-dessous :

	Mensuel normal	Mensuel CE Armatiss	Annuel normal	Annuel CE Armatiss
5 jours*	33 €	30 €	345 €	293 €

**Sauf samedi matin en raison du marché et le mois d'août car la place est occupée par le festival Darc.*

Le samedi après-midi et le dimanche sont gratuits.

53 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES JARDINS BOTANIQUES DE FRANCE ET DES PAYS FRANCOPHONES

Le Conseil municipal décide :

- d'adhérer à cette association (adhésion gratuite),
- de déposer un dossier de candidature pour l'obtention de l'agrément,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette délibération et toutes les pièces nécessaires au montage du dossier.

54 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) : ACTUALISATION DES TARIFS MAXIMAUX APPLICABLES EN 2018

Le Conseil municipal décide de reconduire les tarifs en vigueur et de les appliquer à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Dispositifs publicitaires et préenseignes	non numériques	numériques
Superficie ≤ 50 m ²	15,40 €	46,20 €
Superficie > 50 m ²	30,80 €	92,40 €
Enseignes		
Somme des superficies ≤ 12 m ²	exonération	
Somme des superficies > 12 m ² et ≤ 50 m ²	30,80 €	
Somme des superficies > 50 m ²	61,60 €	

Le Maire,

Gil Avérous